



COMMUNE DE CHAUMES EN BRIE

DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°22

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°081-2025 du 26 mai 2025, le Maire de CHAUMES EN BRIE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le déclassement d'une partie du chemin rural n°22

***L'enquête se déroulera à la mairie de CHAUMES EN BRIE
du lundi 23 juin au lundi 07 juillet inclus
aux jours et heures habituels d'ouverture***

Mme Marie-Françoise HEBRARD, directrice de service foncier, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra en Mairie **le lundi 23 juin de 9h30 à 11h30 et le lundi 07 juillet de 14h30 à 16h30**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de déclassement d'une partie du chemin rural n°22 pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, être adressées par écrit au commissaire enquêteur, ou être déposées sur l'adresse mail dédiée :

enquete-publique-6349@registre-dematerialise.fr

Les avis peuvent être déposés et consultés sur la plateforme dédiée à l'adresse suivantes :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6349>

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.